



RÈGLES DE SÉLECTION AUX CHAMPIONNATS DU COMITE RÉGIONAL D'OCCITANIE PARA-TIR EN SALLE JEUNES ET ADULTES

AUCH le Dimanche 25 Février 2024

Pour participer au championnat du Comité Régional Para-Tir à l'Arc à 18 m Jeunes et Adultes, vous devez :

- Avoir participé à une compétition para-tir à l'arc en salle inscrite au calendrier FFTA (présence sur classement national para).
 - Dernier week-end pris en compte : 04 Février 2024.
 - Vous préinscrire du lundi 16 octobre 2023 au 08 janvier 2024 sur le classement régional disponible sur le site de la ligue : <https://arc-occitanie.fr/classement/>
 - Pour les archers débutant leur saison après la fin de la période de préinscription, vous devez nous envoyer un mail avant la date butoir du 08 janvier nous précisant votre volonté de participer au championnat régional : sport@arc-occitanie.fr.

Attention : pour les catégories S1 F CL, S1 H CL, S2 F CL, S2 H CL, S1 F CO et S1 H CO, les deux championnats valide et para se déroulant en même temps, vous pouvez vous inscrire que dans une catégorie.

- La validation de la préinscription se fait après réception du règlement
- Le règlement se fait par chèque :
 - À l'ordre du club organisateur du championnat : Archers Auscitain.
 -
 - Chèque individuel ou collectif de club : ne pas oublier de préciser les archers et leur catégorie.
 - Tarif : 10 euros pour les jeunes
12 euros pour les adultes
 - Règlement à envoyer :

**Commission Sportive CRTAO
Mr Lionel ALLASIO
8 Rue de l'ECUREUIL
30129 MANDUEL**

- Diffusion dans les clubs et sur le site internet du Comité Régional de la liste définitive des sélectionnés au Championnat du Comité Régional à partir du **08 Février 2024**